

# L'Ovillois

JOURNAL DE HOUILLES

N° 242 JUIN - JUILLET - AOÛT 2020

**Le vélo,**  
une mobilité adaptée  
au déconfinement

**Covid-19**  
En raison de  
la crise sanitaire,  
L'Ovillois de juin sera  
distribué dans les  
boîtes aux lettres  
à compter du  
15 juin

LOGEMENT

## « HABITER MIEUX », UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE



Le département des Yvelines, en partenariat avec l'Agence nationale pour l'habitat (Anah), relance « Habiter mieux », un vaste programme d'accompagnement pour la rénovation énergétique. Une aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous conditions de ressources, et qui revêt diverses formes : conseils gratuits et personnalisés, aides financières et avantages fiscaux.

À titre d'exemple, si vous occupez un logement de plus de 15 ans en tant que propriétaire, vous pouvez bénéficier d'une aide individuelle comprise entre 7 000 et 10 000 €, à laquelle peuvent s'ajouter une prime pouvant aller jusqu'à 2 000 € pour le gain énergétique et une aide du conseil départemental des Yvelines. Un véritable coup de pouce qui peut se traduire par la prise en charge de 50 à 75 % du montant des travaux ! Pour les copropriétés de plus de 15 ans, une aide collective allant jusqu'à 5 250 € par logement peut être allouée pour financer les travaux.

Enfin, une aide complémentaire pour le financement de l'accompagnement, allant jusqu'à 180 € par logement, peut être également versée par un opérateur spécialisé. ■

Renseignements sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) et sur [faire.fr](http://faire.fr).  
Contact : [habitat@yvelines.fr](mailto:habitat@yvelines.fr).

PRÉVENTION

## DISTRIBUTION DE MASQUES DE PROTECTION AUX OVILLOIS

Courant mai, la Ville a reçu une première commande de masques en tissu, lavables 25 fois et réutilisables. Une première distribution de 40 000 masques, dans les boîtes aux lettres, a été réalisée le 25 mai, à raison de deux masques par foyer. Ces masques alternatifs sont en complément des masques jetables déjà distribués aux personnes prioritaires par les services de la Ville au mois d'avril et de ceux qui peuvent être achetés dans les commerces ou fournis par les collègues, les lycées et les entreprises. La mise sous pli, effectuée durant deux demi-journées, a été réalisée par 87 bénévoles, inscrits au dispositif officiel « Houilles citoyens solidaires ». Cette première distribution, effectuée par les élus locaux et les bénévoles, sera complétée le 15 juin par une deuxième distribution de 40 000 masques lavables supplémentaires,

selon les mêmes modalités. Une autre opération de distribution est prévue en juillet. Au total, ce sont près de 300 000 masques, dont 160 000 masques en tissu, qui auront été distribués aux Ovillois. ■

Pour toutes demandes spécifiques : [houillescitoyenssolidaires@ville-houilles.fr](mailto:houillescitoyenssolidaires@ville-houilles.fr) et au 01 30 86 32 71/74.



ÉLECTIONS

## UNE DATE ARRÊTÉE POUR LE SECOND TOUR DES MUNICIPALES

À la suite de l'annonce du Premier ministre, Édouard Philippe, le 22 mai, le second tour des élections municipales se tiendra le dimanche 28 juin. Initialement prévu le 22 mars, le scrutin, qui a été reporté en raison de la mise en place du confinement, devrait répondre à quelques mesures particulières : port du masque obligatoire, mise en place d'une

signalétique afin de respecter les règles de distanciation physique, élargissement avec un stylo personnel, élargissement de la procuration... Ces décisions seront confirmées par décret courant juin par le gouvernement ou annulées si la France devait connaître une seconde vague épidémique. ■

Plus d'infos sur [ville-houilles.fr](http://ville-houilles.fr)

## ÉDITO DU MAIRE



*L'été est là et nous aspirons tous au retour à une vie normale.*

*Mais, encore aujourd'hui, nous ne devons pas céder à la tentation de relâcher nos efforts. Dans la crise sanitaire d'une intensité rare à laquelle nous faisons face – avec les élus, le personnel communal, les professionnels de santé et de sécurité, les commerçants et de nombreux bénévoles, tous remarquables –, je continue d'être pleinement engagé à vos côtés, mobilisé pour votre service et la protection de la santé de tous.*

*Dans ce cadre inédit, soucieux du maintien du lien entre notre ville et ses citoyens, j'ai souhaité, dès le début de la pandémie, prendre les mesures nécessaires et vous en informer régulièrement.*

*Restons confiants et déterminés, chacun à notre niveau, pour éradiquer ce virus.*

*En cette période de réouverture, progressive, des écoles, de notre marché, des commerces, de reprise des animations culturelles ou des activités sportives, nous mettons tout en œuvre pour appliquer les mesures indispensables en matière de protocole sanitaire afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possible.*

*Tout est mis en œuvre pour vous offrir une période estivale aussi conviviale que possible.*

*Il a été décidé par les autorités de notre pays d'organiser le second tour des élections municipales le 28 juin. Quelles que soient vos opinions, par votre vote, faites entendre votre voix. Pour ce second tour décisif, ne laissez pas le Covid-19 élire votre maire. Seul votre vote lui assure un socle de légitimité et, plus encore, de responsabilité.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous un bon été. Protégez-vous bien.*

*Très cordialement,*

*Le Maire de Houilles*

SOCIAL

## UN DISPOSITIF AU SERVICE DE NOS AÎNÉS

Durant les mois de juillet et août, les seniors isolés résidant à Houilles peuvent recevoir des visites de jeunes étudiants à leur domicile. Cette action s'inscrit dans le cadre du dispositif « Yvelines étudiants seniors », mis en place par le conseil départemental des Yvelines et piloté par le pôle autonomie territorial Boucles de Seine, dont l'objectif est de rompre l'isolement des seniors à travers des échanges intergénérationnels.

Ces rencontres, placées sous le signe de la solidarité, sont l'occasion de partager des moments de convivialité (conversations, promenades, aide aux courses, jeux de société...) et de créer de nouvelles rela-

tions, dont certaines peuvent se poursuivre au-delà des vacances d'été. L'an dernier, 35 seniors ovillois ont pu en bénéficier à titre gracieux.

Ce dispositif ne sera toutefois possible qu'en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et des recommandations de sécurité préconisées. Si elle le permet, il suffira alors de s'inscrire auprès du pôle autonomie territorial Boucles de Seine. ■

Pôle autonomie territorial Boucles de Seine (44, rue Gambetta).  
Renseignements au 01 39 07 89 89 et sur [bouclesdeseine-est@mda.yvelines.fr](http://bouclesdeseine-est@mda.yvelines.fr).

DÉCONFINEMENT

# LES PRINCIPALES ANNONCES DU GOUVERNEMENT

Le 28 mai dernier, le Premier ministre, Édouard Philippe, a présenté les mesures gouvernementales qui vont encadrer la seconde phase du déconfinement. Voici les principales mesures entrant en vigueur pour la Région Île-de-France, située en zone orange, applicables depuis le 2 juin.

## Protocole sanitaire maintenu

- > Le respect des gestes barrières doit rester rigoureux.
- > Les regroupements dans l'espace public restent limités à 10 personnes avec port du masque obligatoire.

## Déplacements

- > La limitation des déplacements à 100 km est levée sur l'ensemble du territoire national.

- > Le port du masque reste obligatoire dans les transports en commun ; de même que l'attestation « employeur » pour les déplacements aux heures de pointe.

## Écoles, collèges et lycées

- > Le protocole sanitaire sera maintenu dans toutes les structures d'accueil, de la crèche au lycée.
- > Toutes les écoles rouvriront progressivement et devront proposer un accueil à tous les enfants par alternance dans la limite de 15 élèves par classe.
- > L'accueil des collégiens restera priorisé aux classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>. Les lycées professionnels rouvriront leurs portes en donnant la priorité aux élèves de terminale et de certificat d'aptitude professionnelle (CAP). À noter que l'épreuve d'oral du bac

de français est annulée et sera validée par le contrôle continu

## Restaurants, bars et cafés

- > À partir du 2 juin, seules les terrasses des restaurants, des bars et des cafés seront autorisées à rouvrir, les tablées étant limitées à 10 personnes.

## Parcs, jardins et sports

- > Tous les parcs et jardins sont autorisés à rouvrir.
- > Les salles de spectacles, les cinémas, les gymnases, les salles de sport, les piscines et les parcs de loisirs, les stades et les hippodromes pourront rouvrir à partir du 22 juin.
- > Les sports collectifs et de contact demeurent interdits.
- > Les manifestations sportives organisées

dans l'espace public resteront suspendues au moins jusqu'au 21 juin.

## Tourisme, voyages

- > Les hébergements touristiques, villages de vacances et colonies de vacances ne pourront rouvrir qu'à partir du 22 juin.
- > La France est favorable à la réouverture des frontières intérieures de l'Europe à compter du 15 juin sans quatorzaine.
- > La quatorzaine reste maintenue pour les voyages vers l'outre-mer.
- > L'ensemble des pays européens statueront sur la réouverture de leurs frontières extérieures à l'horizon du 15 juin. ■

**Infos actualisées régulièrement sur [ville-houilles.fr](http://ville-houilles.fr), rubrique « Actualité : Covid-19 ».**

COMMERCE

# LES RESTAURATEURS, AIDÉS PAR LA RÉGION



Sans activité pour la plupart depuis le 15 mars, les restaurateurs seront parmi les derniers à pouvoir rouvrir. Or, le secteur de la restauration concerne 35 000 établissements et des centaines de milliers d'emplois franciliens. C'est la raison pour laquelle la Région Île-de-France met tout en œuvre pour leur venir en aide à travers la mise en place de dispositifs inédits. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, le fonds de solidarité État-

Régions permet à toutes les entreprises de moins de dix salariés de demander une aide pouvant aller jusqu'à 1 500 € (volet 1). D'autre part, depuis le 15 avril, une aide complémentaire régionale, comprise entre 2 000 € et 5 000 €, s'adressant également à toutes les entreprises, est mobilisable à travers un second volet, à condition d'avoir demandé le volet 1. Pour le secteur de la restauration, l'État a annoncé que ce fonds restera ouvert au-delà du mois de mai et que ses conditions d'accès seront élargies (20 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires). À noter que le plafond des subventions du second volet pourrait être porté à 10 000 €.

La Région invite également tous les autres entrepreneurs à se connecter régulièrement à la plate-forme des aides pour vérifier si l'élargissement des critères permet désormais à leur entreprise (notamment de 0 salarié ou dirigée par un retraité actif) d'être éligible à ce volet 2.

**Le « prêt rebond ».** Il s'agit d'un prêt à taux zéro, compris entre 10 000 € et 300 000 €, sur une durée maximale de sept ans dont deux de différé, destiné aux TPE et PME franciliennes. Il a pour objectif de renforcer la trésorerie des entreprises et de leur permettre d'aborder plus sereinement la reprise de leur activité.

**Le « fonds résilience Île-de-France ».** Cette aide complémentaire, qui s'adresse aux entreprises de moins de 20 salariés, proposera des avances remboursables à taux zéro, sur une durée maximale de six ans dont deux de différé. Objectif : financer le coût des adaptations indispensables à la reprise de l'activité.

**Le « chèque numérique ».** Pour soutenir les restaurateurs qui souhaiteraient mettre en place des outils numériques afin de poursuivre une partie de leur activité, la Région leur propose une subvention allant jusqu'à 1 500 €.

Enfin, pour les collectivités et les entreprises qui voudraient s'équiper dès maintenant de matériel de protection (masques, gel hydroalcoolique, matériels de désinfection et autres protections indispensables), la Région a mis en place une plate-forme d'achat en ligne, qui se charge de centraliser les commandes et de trouver des fournisseurs de qualité. ■

Toutes les informations sur [iledefrance.fr/covid-19](http://iledefrance.fr/covid-19).

Renseignements au 01 53 85 53 85, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, et par courriel sur [covid-19-culture@iledefrance.fr](mailto:covid-19-culture@iledefrance.fr).

CULTURE

# UNE AIDE D'URGENCE ALLOUÉE AUX MÉTIERS DU « SPECTACLE VIVANT »

Afin de soutenir le secteur du « spectacle vivant », la Région Île-de-France met en place une aide exceptionnelle qui couvre une partie des pertes de recettes liées aux représentations des spectacles annulés. L'aide, égale à 8 000 € (ou d'un montant égal à celui de la perte si celle-ci est inférieure à 8 000 €), s'adresse à tout type de structure de « spectacle vivant » à partir du moment où celle-ci répond à différents critères : justifier le respect des différentes législations en vigueur et être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle ; rémunérer les artistes ; posséder un siège social et une activité en Île-de-France ; développer une activité principale qui relève du

champ du « spectacle vivant » ; enregistrer une perte des recettes de billetterie durant la période comprise entre le 12 mars 2020 et la date de cessation de l'urgence sanitaire (définie dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19).

D'autre part, il est à noter que l'aide pourra concerner plusieurs spectacles annulés mais ne pourra être demandée qu'une seule fois par structure. Elle n'est pas non plus réservée aux structures déjà aidées par la Région. Enfin, elle sera attribuée de manière prioritaire aux structures les plus fragiles, notamment les équipes artistiques. ■



La demande d'aide se fait uniquement en ligne sur la plate-forme régionale [mesdemarches.iledefrance.fr](http://mesdemarches.iledefrance.fr). Renseignements au 01 53 85 53 85, du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, et par courriel sur [covid-19-culture@iledefrance.fr](mailto:covid-19-culture@iledefrance.fr).

SCOLAIRE

## LE DÉCONFINEMENT SE POURSUIT DANS LES ÉCOLES ET LES CRÈCHES

Depuis le 2 juin, les nouvelles mesures de déconfinement annoncées par le gouvernement sont en vigueur, mais leur mise en œuvre s'effectue toujours dans le cadre du protocole sanitaire qui lui n'a pas été assoupli. Désormais placées en zone orange, les écoles et les crèches d'Île-de-France peuvent adapter leur offre d'accueil en direction des familles et des enfants mais dans les limites qui leur sont toujours imposées : groupes restreints, gestes barrières, absence d'accès aux structures extérieures de jeux, utilisation par chacun de son matériel personnel ou de jouets ciblés et désinfectés régulièrement... Concernant les écoles, l'Éducation nationale reste seule décisionnaire pour constituer les groupes d'enfants accueillis, en fonction des priorités définies par l'État.

Depuis trois semaines maintenant, le retour des enfants s'est effectué par petits groupes, dans la limite de 10 enfants par salle de crèche et de 15 enfants par classe dans les écoles maternelles et élémentaires, dans les conditions suivantes : port du masque pour tous les adultes, respect de la distanciation physique et des gestes de protection, limitation du

brassage des élèves, nettoyage de l'intégralité des locaux, des sanitaires et des surfaces de contact plusieurs fois par jour.

Dès le premier jour d'accueil, les arrivées des enfants ont été échelonnées et les parents invités à rester à l'extérieur de l'école en respectant les règles de distanciation physique, matérialisées par un marquage au sol. Après un premier lavage des mains, les enfants se rendent directement dans leur classe. Ils bénéficient, au cours de la journée, de temps de récréation échelonnés. Durant la pause méridienne, la restauration est assurée par la cuisine centrale de la Ville et encadrée par les animateurs. Des protocoles stricts ont été établis : la distanciation physique est maintenue par une disposition des places en quinconce et les places des enfants sont désinfectées dès le repas terminé.

La Ville a également été contrainte d'aménager certains services : suspension de l'accueil périscolaire du matin, de la navette de l'école Jean-Détraves, de l'accès aux dortoirs des maternelles et des études, mais organisation d'un accueil périscolaire le soir, jusqu'à 19 h.



Pour les centres de loisirs du mercredi, le nombre d'enfants accueillis reste réduit et l'accueil organisé en petits groupes (10 enfants maximum) installés chacun dans une salle non interchangeable. ■

S. J.

À l'heure du bouclage du journal, la Ville continue d'adapter son organisation et son mode de fonctionnement pour appliquer au mieux les nouvelles mesures du protocole sanitaire dans les écoles et les crèches. Plus d'infos sur [ville-houilles.fr](http://ville-houilles.fr).

LOISIRS

## LA MÉDIATHÈQUE ADAPTE SON OFFRE

Depuis le 19 mai, les activités reprennent partiellement à la médiathèque Jules-Verne. Même si celle-ci reste fermée en cette période de déconfinement, les bibliothécaires vous proposent d'emprunter livres, CD, DVD, jeux vidéo et revues en toute sécurité par un système de « prêts à emporter » uniquement sur rendez-vous.

Comment faire ? Deux choix s'offrent à vous : par téléphone ou en ligne en vous connectant à votre compte. Si vous souhaitez réserver par téléphone, vous devez vous munir de votre carte lecteur et vérifier sur le site de la bibliothèque si les documents sont bien disponibles. Une fois la

commande enregistrée, l'équipe de la médiathèque prépare vos prêts et vous appelle pour fixer un rendez-vous. Afin d'éviter les rassemblements et de permettre la distanciation physique demandée, vous devez vous présenter seul pour récupérer vos emprunts.

Enfin, les documents rendus sont stockés pour décontamination durant dix jours puis nettoyés et rangés dans les rayons. Ils pourront ensuite à nouveau être empruntés sans risque. ■

Réservation au 01 30 86 21 20 ou sur [boucledesmediatheques.fr/mediatheque-de-Houilles](http://boucledesmediatheques.fr/mediatheque-de-Houilles)

GRAINETERIE

## NOUVELLES DATES D'INSCRIPTIONS POUR L'ATELIER 12

Compte tenu du contexte sanitaire, les réinscriptions et inscriptions à l'Atelier 12, initialement prévues aux mois de mai et de juin, sont reportées aux mois d'août et de septembre. Elles pourront être réalisées à l'accueil de La Graineterie, aux

horaires habituels d'ouverture, ou en ligne, sur le site Internet de La Graineterie. Si vous ne disposez pas de poste informatique ou si vous rencontrez des difficultés à enregistrer votre demande, vous pourrez contacter La Graineterie et un rendez-vous vous sera proposé.

Réinscriptions : du mardi 25 août jusqu'au vendredi 4 septembre; nouvelles inscriptions : à partir du samedi 5 septembre. ■



La Graineterie (27, rue Gabriel-Périd). L'accueil physique du public débutera dès le 16 juin. Renseignements au 01 39 15 92 10 et sur [lagraineterie.ville-houilles.fr](http://lagraineterie.ville-houilles.fr).

CONSERVATOIRE

## LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Du fait du contexte sanitaire actuel, les périodes de réinscriptions et d'inscriptions au conservatoire ont dû être reprogrammées aux dates suivantes :

### Réinscriptions du 22 juin au 11 juillet

Les élèves auront la possibilité d'effectuer leur demande de réinscription en ligne via l'extranet « élèves Duonet ». Une information indiquant les conditions de réinscription sera envoyée par courriel à tous les élèves inscrits durant l'année scolaire.

### Inscriptions pour les nouveaux élèves à partir du 24 août

Les demandes d'inscription seront

à effectuer à partir de la page « conservatoire » sur le site de la Ville et traitées dans la limite des places disponibles.

Pour les familles ne disposant pas de poste informatique ou rencontrant des difficultés d'enregistrement de leur demande, un rendez-vous leur sera proposé au conservatoire avec les mesures de sécurisation sanitaire prévues à cet effet. Le conservatoire étant actuellement fermé (les dates de réouverture sont en cours d'étude), vous pouvez envoyer vos demandes de renseignements par courriel : [conservatoire@ville-houilles.fr](mailto:conservatoire@ville-houilles.fr). ■

SOCIAL

## DES PRIMES SOLIDAIRES ACCORDÉES AUX OVILLOIS

La Ville de Houilles accorde diverses aides financières aux Ovillois non imposables sur le revenu (dont la ligne impôt sur le revenu net avant corrections est égale à 0), sous certaines conditions. Les retraités âgés de 60 ans et plus, les personnes en situation de handicap (carte d'invalidité de 80% minimum) et les familles nombreuses (3 enfants et plus) peuvent bénéficier ainsi d'une prime à l'énergie. Une participation au paiement d'un abonnement téléphonique peut également être octroyée aux retraités de 65 ans et plus. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Eau solidaire », du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), une participation à la facture d'eau Veolia

peut être accordée à certains foyers. La crise sanitaire n'ayant pas permis de poursuivre l'instruction des dossiers de primes, initialement prévue en mars, il est désormais possible de déposer une demande de prime, du 2 au 16 juin (du lundi au vendredi), en matinée (de 8h30 à 11h30), dans une boîte aux lettres dédiée située au CCAS, ou par courriel à [logement@ville-houilles.fr](mailto:logement@ville-houilles.fr). ■

Pour plus d'informations et obtenir la liste des pièces justificatives à fournir, il convient de se rapprocher de l'accueil du CCAS, sur place (1, rue Jules-Guesde) ou par téléphone au 01 30 86 32 70.

# LES OVILLOIS AU RYTHME DU DÉCONFINEMENT

**A**u lendemain du 11 mai, hormis les bars et les restaurants, les parcs et les jardins restés fermés, la vie a commencé à reprendre son cours à Houilles. Entre plaisir de ressortir librement et nouvelles règles parfois déroutantes, comment les Ovillois ont-ils appréhendé le déconfinement ?

Sous le soleil, avenue du Maréchal-Foch, devant la « vestiboutique » de la Croix-Rouge, les petites robes à fleurs alignées sur les portants attirent la clientèle. « Les gens

ont envie de se faire plaisir et respectent bien les consignes », raconte une bénévole. Pas plus de trois personnes en même temps dans le magasin, désinfection des mains à l'entrée et pas d'essayage. « Le déconfinement se passe bien, précise-t-elle. D'ailleurs, ici à Houilles, le confinement aussi s'est bien passé. Il y a eu beaucoup d'initiatives locales, de solidarité et d'organisation de circuits courts qui nous ont beaucoup facilité la vie. »

Dans les rues de la ville, le port du masque (préconisé mais non obligatoire) est très répandu. Rue Gabriel-Péri, les Ovillois patientent en file indienne à bonne distance devant les magasins, avant d'y pénétrer un à un. « C'est quand même étrange. J'espère que cela ne va pas durer trop longtemps et que le marché va bientôt rouvrir », s'interroge une Ovilloise.

Devant l'école Jules-Guesde, Hélène, une jeune maman dont le petit garçon, Théo, élève de CM2, a repris l'école le 12 mai, attend un peu à l'écart la sortie des classes. « Théo est ravi, dit-elle. Au départ, il appréhendait un peu, comme une rentrée normale, mais il était aussi très curieux... Dans sa classe ils ne sont que neuf et six seulement à la cantine. Tout est très bien organisé. » Distanciation physique oblige... ■

S.J.



Les Ovillois patientent en file indienne à bonne distance devant les magasins, avant d'y pénétrer un à un.

## L'Acah mobilisée

Durant le confinement, l'Acah (Association des commerçants et artisans de Houilles) a reçu le soutien de la municipalité et de la Région pour distribuer des masques et du gel hydroalcoolique aux commerçants restés ouverts. Afin de préparer le déconfinement, l'Acah a ensuite organisé des commandes groupées de gel hydroalcoolique, de masques et de produits sanitaires de nettoyage à destination des commerces ovillois.

## ENVIRONNEMENT

### INSCRIPTIONS AU CONCOURS « MAISONS ET BALCONS FLEURIS »

Ouvert à tous, le concours municipal « Maisons et balcons fleuris » récompense, chaque année, les actions de fleurissement menées par les habitants durant l'été. Les participants, en réalisant leur propre composition florale (balcons, jardins, parterres d'immeubles), contribuent ainsi activement à l'embellissement de la ville. Seul impératif : le fleurissement doit être visible de la rue.

Pour y participer, il suffit de remplir le bulletin d'inscription disponible dans les différents accueils de la mairie et également mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Il doit être déposé, au plus tard le lundi 31 août, à l'accueil de la mairie ou à celui des services techniques (80, avenue de l'Yser) ou envoyé par courriel à l'adresse suivante : [contactenvironnement@ville-houilles.fr](mailto:contactenvironnement@ville-houilles.fr). ■

## TRIBUNE LIBRE DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

### Houilles Ensemble, 6 élus

#### Déconfinement : le saut dans l'inconnu

Nous rendons cette tribune le 11 mai, le jour où débute le déconfinement décidé par le gouvernement, qui marque la fin d'une séance de près de deux mois qui aura totalement chamboulé nos habitudes de vie. Cette nouvelle période qui s'ouvre apparaît comme un saut dans l'inconnu : tant de questions demeurent, d'inquiétudes également et nous partageons la certitude que nos vies ne reviendront pas à ce qu'elles étaient avant : le respect des mesures barrières, des restrictions et de la distanciation sociale va durer, car hélas la menace du covid-19 est toujours présente. Les Français sont partagés entre la crainte de voir la menace sanitaire perdurer, et celle des conséquences économiques et sociales de

la crise, tout particulièrement pour nous qui habitons une des régions les plus durement touchées par la pandémie. Nous nous demandons évidemment si cette crise marquera une rupture sur le plan des politiques menées. Nous sommes nombreux à avoir la conviction que notre modèle de société doit être remis en cause. Quelle place et quel rôle pour le citoyen et le consommateur, pour les corps intermédiaires dans cette remise en cause ? Il s'agit là de questionnements et de responsabilités à la fois individuels et collectifs.

**Groupe Houilles Ensemble**  
[elushouillesensemble.com](http://elushouillesensemble.com)  
TÉL. : 06 51 13 42 54.

## BRÈVES

### Le service urbanisme a déménagé

Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des services en direction du public, la direction de l'urbanisme a déménagé. Depuis le 25 mai, vous pouvez retrouver vos interlocuteurs au rez-de-chaussée de l'annexe de la mairie au 18, rue de Gambetta. L'accueil téléphonique est assuré le lundi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi), au 01 30 86 33 35 (autorisations d'urbanisme) et au 01 30 86 33 41 (pour le foncier). L'accueil du public se fait désormais uniquement sur rendez-vous le lundi, mardi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi). Prise de rendez-vous au 01 30 86 33 09. La libération des anciens locaux rue Félix-Toussaint permettra aussi de lancer leur destruction afin de construire la maison médicale dans les meilleurs délais.

### Inscriptions à la Fête des voisins

Chaque année, la Ville de Houilles accompagne les Ovillois dans l'aide logistique de la Fête des voisins, dont la prochaine édition aura lieu le vendredi 18 septembre. Dans cette perspective,

les futurs organisateurs sont invités à s'inscrire avant le mercredi 26 août. La fiche d'inscription est téléchargeable sur [ville-houilles.fr](http://ville-houilles.fr) (rubrique « Actualités ») ou disponible à l'accueil de la mairie. Il convient ensuite de l'adresser au service communication par courriel : [fetedesvoisins@ville-houilles.fr](mailto:fetedesvoisins@ville-houilles.fr).

### Plan canicule : ouverture des inscriptions

Chaque année, du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre, un plan de prévention canicule est mis en place en direction des personnes âgées de 65 ans et plus, vulnérables et isolées. À cet effet, un registre nominatif les concernant est établi chaque été, par la Mairie. Il permet, lors d'épisodes de fortes chaleurs, de contacter les personnes inscrites et de leur apporter, le cas échéant, une aide adaptée. Les personnes désirant bénéficier de ce dispositif (ou celles souhaitant inscrire un proche) sont invitées à se faire connaître auprès de la direction des affaires sociales de la Ville. *Inscriptions sur place à la direction des affaires sociales (1, rue Jules-Guesde) et au 01 30 86 32 70.* ■

## TRIBUNE LIBRE DES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

### ID Commune, 33 élus

### Votez

Second tour des élections municipales  
dimanche 28 juin.

Pour l'avenir de votre ville, ne laissez à personne d'autre  
le soin d'élire votre Maire et son équipe.

Au 1<sup>er</sup> tour, toutes les sensibilités s'expriment.  
Le second tour est celui du choix.

Les élus du groupe ID Commune, majorité municipale.  
[contact@idcommune.com](mailto:contact@idcommune.com) / [facebook.com/IDcommune](https://www.facebook.com/IDcommune)



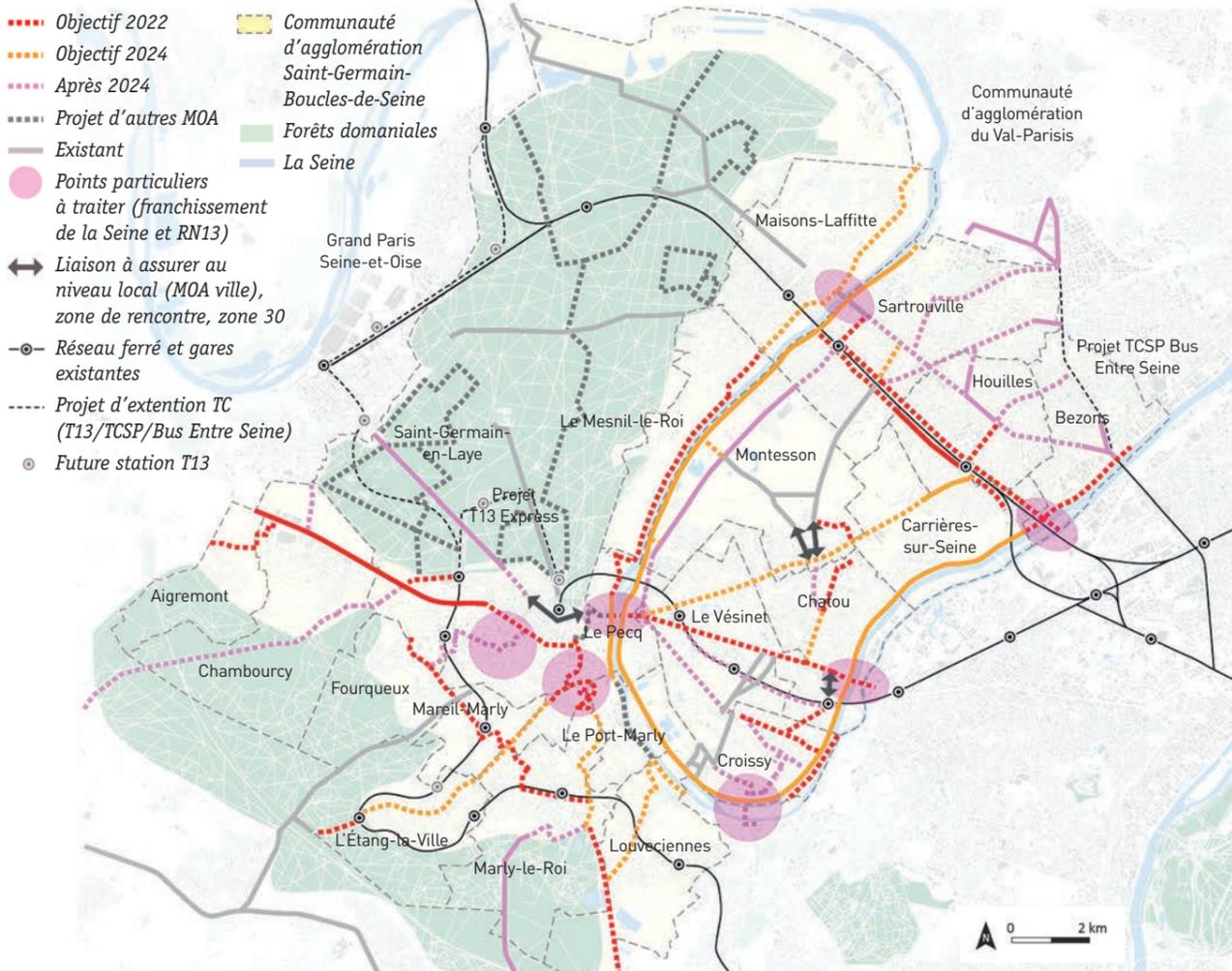
# « PLAN VÉLO », UNE AMBITION COMMUNE EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES

Dès 2018, la CASGBS, en collaboration avec les villes de la Boucle, a élaboré un schéma directeur des aménagements cyclables structurants pour créer un réseau performant et répondre aux enjeux suivants : réduire les effets de rupture (Seine et autoroutes), assurer l'accessibilité aux pôles d'emploi, sécuriser le rabattement vers les gares, proposer des parcours touristiques continus. À l'échelle du territoire, ce schéma directeur se traduit par la création d'un « Réseau Express Vélo » (REVe) proposant cinq liaisons principales : Aigremont – Rueil-Malmaison ; Maisons-Laffitte – Nanterre ; Le Pecq – Houilles ; Saint-Germain-en-Laye – L'Étang-la-Ville ; Saint-Germain-en-Laye – Versailles. Ces infrastructures présentant néanmoins un certain nombre de discontinuités, la communauté d'agglomération a lancé un plan d'investissement de 36 M€ (9 M€ par an durant quatre ans) pour le développement du vélo sur son territoire. Ce projet concret et ambitieux a été élaboré en collaboration avec les 19 communes des Boucles-de-Seine et un comité vélo composé d'associations et d'usagers. Le plan vélo est également soutenu financièrement par la Région Île-de-France et le conseil départemental des Yvelines.

## Un maillage de 80 km de pistes cyclables

Le plan vélo prévoit la création de 80 km de nouveaux itinéraires au cours des six prochaines années. Le futur maillage s'articulera autour de trois catégories de voies : un réseau structurant, rapide et sécurisé, de 33 km, baptisé Réseau Express Vélo (REVe). Il formera l'armature du réseau cyclable et permettra de relier les territoires voisins et les pôles majeurs d'activité en Île-de-France (Paris, la Défense, Nanterre, Rueil-Malmaison et Versailles). S'y ajouteront 29 km d'aménagements complémentaires destinés à faciliter l'accès aux gares et aux pôles générateurs de déplacements (écoles, commerces...), et 18 km d'itinéraires touristiques voués à assurer la continuité des aménagements sur les berges

## Réseau cyclable structurant, phasage



de la Seine, vers les sites touristiques et les forêts. Améliorer les franchissements de la Seine dans plusieurs secteurs s'inscrit également dans les actions à mener. Ainsi, par exemple, dans le cadre du projet de prolongement du RER E (Eole), la réalisation d'une passerelle en encorbellement sur le nouveau pont ferroviaire permettra de relier la gare de Houilles-Carrières-sur-Seine à la Défense en 15 min à vélo.

## Les différents outils et services du plan vélo

En parallèle, la communauté d'agglomération souhaite renforcer et développer le stationnement aux abords

des 16 gares et stations de tramway du territoire à travers un déploiement des espaces Véligo d'ici à 2022. La création de nouveaux services et d'outils vient compléter le dispositif : création d'une « maison du vélo » à la gare de Houilles-Carrières-sur-Seine d'ici à 2021, installation de stations de gonflage et de réparation en libre-service, campagnes de marquage de vélos pour lutter contre les vols, installation de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique ou encore mise en place d'une signalétique innovante verticale et horizontale des itinéraires cyclables.



## DES STATIONS DE RÉPARATION ET DE GONFLAGE

Les cyclistes oivillois peuvent bénéficier de l'aide de 20 stations de réparation et de gonflage en libre-service dans toutes les villes de la communauté d'agglomération. Ces stations, qui peuvent accueillir deux vélos simultanément, mettent à la disposition des cyclistes le matériel nécessaire pour effectuer des réparations simples (jeu de clés hexagonales, démonte-pneus, tournevis...) et leur permettent de procéder

au gonflage des pneus. Disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, elles sont implantées à proximité des lieux de stationnement et sur les itinéraires structurants et de loisirs. À Houilles, la station se situe à la gare (14, rue du 4-Septembre).

Carte des stations sur : [saintgermainbouclesdeseine.fr/amenagement/transport-mobilites-actives](http://saintgermainbouclesdeseine.fr/amenagement/transport-mobilites-actives).



VOIRIE

## DES PISTES CYCLABLES QUI S'ADAPTENT À LA DISTANCIATION PHYSIQUE

**D**ans le cadre de la sortie du confinement, la communauté d'agglo, en partenariat avec les villes, les départements et la Région Île-de-France, a développé sur le territoire de la Boucle, un réseau de voies cyclables sécurisées pour privilégier les déplacements à vélo. Objectif : proposer aux habitants une alternative aux transports en commun en favorisant la distanciation physique, et éviter ainsi la transmission du virus.

À Houilles, ces voies cyclables ont été déployées sur l'axe du RER A (rue de la Paix, rue Robespierre, place André-Malraux et rue Pierre-Curie). Pour permettre de les créer, différents aménagements vont être mis en place selon la configuration des lieux : réduire le nombre de places de stationnement ; renforcer la signalétique vélo dans les rues limitées à 30 km/h... ■



Du 11 au 15 mai, la CASGBS a procédé à l'aménagement de pistes cyclables temporaires sur l'axe Sartrouville-Houilles-Bezons suivant la ligne du RER A.

MOBILITÉS

## UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

**A**fin de développer des modes de déplacements alternatifs et écologiques, Île-de-France Mobilités a mis en place, en septembre 2019, un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) : Véligo location. Cette initiative permet d'encourager les Franciliens à tester ce mode de transport dans leurs trajets du quo-



tidien pendant plusieurs mois puis de déclencher éventuellement l'acte d'achat et le changement du mode de leur déplacement. Pour vous abonner, vous pouvez vous inscrire sur le site Internet [veligo-location.fr](http://veligo-location.fr). La location d'un VAE peut être d'une durée de six mois à un tarif de 20€ par mois, selon les conditions, comprenant la réparation et l'entretien du vélo. Cet abonnement mensuel peut être pris en charge à hauteur de 50% par l'employeur. Pour récupérer votre VAE, vous avez le choix entre venir le chercher dans l'un des 11 points de location (16, avenue Schœlcher à Houilles) du territoire ou le faire livrer directement sur le lieu de votre choix comme votre domicile ou votre lieu de travail. ■

Plus d'informations sur [saintgermainboclesdeseine.fr/amenagement/transport-mobilites-actives/veligo-location-mode-demploi](http://saintgermainboclesdeseine.fr/amenagement/transport-mobilites-actives/veligo-location-mode-demploi)

### PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Île-de-France Mobilités a mis en place une prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) pouvant aller jusqu'à 600€ depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Pour en bénéficier, il suffit d'acheter ou d'avoir acheté un VAE depuis cette date (et d'avoir conservé la facture). Certains accessoires de sécurité (panier, casque, antivolt) peuvent être pris en charge si ces derniers sont présentés sur la même facture que le vélo. L'aide d'Île-de-France Mobilités est

calculée après déduction des aides financières locales dont peut bénéficier le demandeur. Le plafond de l'ensemble des aides (aides locales + aide d'Île-de-France Mobilités) est fixé à 500€ pour un VAE classique et 600€ pour un VAE cargo. ■

Plus d'informations sur [saintgermainboclesdeseine.fr/amenagement/transport-mobilites-actives/prime-a-lachat-dun-velo-electrique](http://saintgermainboclesdeseine.fr/amenagement/transport-mobilites-actives/prime-a-lachat-dun-velo-electrique)

AIDE FINANCIÈRE

## UN PLAN NATIONAL POUR FAVORISER LA PRATIQUE DU VÉLO

**A**fin d'encourager la pratique du vélo dans le cadre du déconfinement, le gouvernement a annoncé la mise en place du plan « Coup de pouce vélo » qui propose une aide financière, valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le plan comporte deux volets pour les particuliers : une offre de prise en charge pouvant aller jusqu'à 50€ pour la remise en état d'un vélo au sein du réseau des réparateurs affiliés ; une offre de prise en charge d'une séance d'une heure d'accompagnement à l'usage du vélo (prise

en main, circulation en ville, itinéraire adapté...) au sein du réseau des « écoles de vélo » affiliées. À ce titre, vous pouvez vous rapprocher de la société Le Triporteur (affiliée au réseau des réparateurs), qui propose, en partenariat avec la Ville, de remettre en état votre vélo dans le cadre de l'aide financière de 50€ accordée par le gouvernement. ■

Plus d'informations sur le site [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr) et sur [letriporteur.org](http://letriporteur.org).



La société Le Triporteur propose de remettre en état votre vélo dans le cadre de l'aide financière accordée par le gouvernement.

Pour une insertion publicitaire dans cette page, veuillez contacter Olivier Renoux (société Cithéa) au 01 53 92 22 06 ou au 07 64 36 22 06.

# HOUILLES À LA LIBÉRATION



Les Ovillois se sont regroupés place Victor-Schœlcher pour fêter la libération de la ville.



Défilé des Forces françaises de l'intérieur dans les rues de Houilles le jour de la libération.

L'année 2020 est l'occasion de célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de la cessation des combats de la Seconde Guerre mondiale, le 8 mai 1945. Une date que la France commémore depuis 1953 et qui reste le souvenir d'un moment de liesse populaire sans précédent. Mais, avant la capitulation officielle de l'Allemagne nazie, celle-ci, dès 1942, connaissait défaite sur défaite l'obligeant à se retirer progressivement des territoires occupés. À Houilles, la ville sera « libérée » le 25 août 1944. Il existe, parmi les archives de la Ville, la retranscription de certaines notes de Louis Labataille, maire de Houilles nommé par la préfecture le 7 mai 1941 et remplaçant la municipalité élue en 1935. Dans son témoignage, il raconte certains événements survenus à Houilles durant cette période. Il revient notamment sur les derniers jours de l'occupation. Extraits.

## L'occupation à Houilles avant 1944

« Le 25 mai 1941, un contingent du génie maritime allemand arrive à Houilles et prit possession des carrières aménagées en 1939-1940, pour la construction aéronautique, par Hispano-Suiza. [Notes de l'archiviste : Il s'agit d'une ancienne carrière de pierres, reconvertie en usine par Hispano-Suiza. Après la libération de la ville, la marine nationale prend possession du lieu. Celui-ci devient un endroit de stockage avant de devenir un centre stratégique dans les années 1960.]

Le commandant Labbé, chef de la troupe, exprima le vœu que ses soldats puissent accomplir tranquillement leur tâche,



Procession ovilloise rue Ernest-Renan pour célébrer le départ de l'occupant allemand.

menaçant de représailles le moindre attentat. Peu de temps après, il exigea la réquisition de tous les immeubles situés sur la surface de la carrière. Que de moments pénibles pour avertir et loger tous ces braves gens chassés de leurs logis ! En 1942, la formation Krebs remplaça celle de Labbé. Réquisition d'immeubles à nouveau. Les renseignements précis des Allemands sur les locaux disponibles, ou non, nous étonnent à la mairie : ces gens-là sont bien informés ! Passant sur de nombreux incidents entre mairie et occupants, j'arrive à novembre 1942, où un soldat allemand fut abattu rue Maurice-Berteaux. [...] Devant Krebs menaçant, je me portais garant de "l'innocence" des habitants de Houilles. Heureusement, l'affaire n'eut pas de suite... »

## Jeudi 17 août 1944

« M<sup>me</sup> Bétron [Notes : M<sup>me</sup> Bréton servait d'interprète] surprend à la Kommandantur une conversation au cours de laquelle les Allemands reçoivent de fermes instructions pour faire sauter deux trains de munitions stationnés en pleine gare. Elle m'en informe immédiatement. Les explosifs extrêmement dangereux ne doivent pas sauter dans la ville pour tout détruire. Il faut agir et vite. M. Tardivelle, chef de gare, m'indique l'ingénieur responsable à Paris du mouvement des trains. Deux commerçants, MM. Boussat et Ermolli, m'offrent leur voiture. M. Boussat m'accompagne à Paris. Là, M. Latron, ingénieur en chef, me dit son impossibilité, faute de matériel, de déplacer les trains. Mais il m'introduit auprès du chef allemand. Devant mon insistance, ce dernier finit par déclarer qu'il pourra, peut-être, distraire une locomotive pour évacuer les convois.

À 17 heures il me fait confirmer cette réponse par M. Tardivelle. La nouvelle se répand, les visages inquiets s'éclairent ; 6 heures, 7 heures, 8 heures, rien. L'Allemand ne devait pas tenir parole. Heureusement, deux gars du rail signalent une locomotive en panne à Sartrouville. Les pompiers mobilisés apportent l'eau, le bois fourni par Arts et Bois, le charbon fourni par Rémy. Chacun s'active ; nous avons l'image la plus parfaite de l'union des Français, la maison étant en danger. À minuit dix, un coup de sifflet vainqueur annonce l'arrivée d'une 42126 conduite par un mécanicien, un chauffeur et un chef de train de qualité. Les wagons s'ébranlent, le cauchemar s'éloigne... »

## Vendredi 25 août 1944

« 9 h 25. Pour la dernière fois, Krebs me convoque et me dit : "Je vous donne l'assurance formelle que j'ai réduit à une au lieu de quatre l'explosion de la carrière. [Notes : Krebs avait reçu l'ordre de détruire complètement l'usine



L'armée américaine traverse Houilles, enfin libérée, en empruntant le boulevard Henri-Barbusse.

souterraine, le 19 août.] J'ai fait au mieux étant donné l'attitude de la population. Les dégâts seront très réduits. Vous pouvez donner l'ordre d'évacuation des abords de la carrière. Nous partons. Adieu, Monsieur." Enfin ! L'émotion, l'allégresse m'envahit : libération. Mais, sur le moment, je songe : "L'Allemand ne m'a-t-il pas leurré ? Nous agirons comme si l'explosion devait atteindre son maximum. De la prudence." Deux heures après, la carrière saute sans dégâts sérieux. "Ils" partent. Un de leurs camions bourré de valises et de conserves tombe en panne. Des résistants actifs le gardent pour éviter le pillage. [...] De loin, je vois filer la voiture de Krebs. Adieu ? Non, au diable. Mon cœur se gonfle et, résument le passé et l'avenir, un cri monte en moi : Vive la France ! »

## Samedi 26 août 1944

« Le vendredi 25 au soir, dix heures après les départs des boches, j'ai quitté la mairie, et le samedi 26 l'administration passait aux mains d'un comité de Libération... » ■

## VIE SPORTIVE

L'OMS, UN ACTEUR ENGAGÉ  
AU SERVICE DU SPORT OVILLOIS

Avec 17 clubs sportifs, 34 disciplines et plus de 10 000 licenciés, l'Office municipal des sports (OMS) est un acteur phare de la vie sportive ovilleoise. Interface entre les clubs sportifs et la municipalité, cette association indépendante a été créée en 1977 afin de dynamiser le tissu sportif local et de structurer l'action sportive à l'échelle du territoire de la commune. « Nous avons pour mission de coordonner l'ensemble des activités sportives ovilleises et de favoriser une bonne entente entre les clubs, en agissant comme force de propositions et de conseils auprès de la municipalité », résume Hubert Lemasson, son président.

À la fois consultant sportif, organisateur ou partenaire de toutes les grandes manifestations sportives de la Ville, l'OMS fédère sur de nombreux projets l'ensemble des acteurs concernés par la vie sportive ovilleoise (clubs, associations partenaires, personnalités du monde du sport et de la santé, représentants

de l'Éducation nationale, de la collectivité et des élus). « Cela va de l'intégration des nouveaux clubs à la définition du barème de subventions, du soutien logistique bénévole à l'organisation de partenariats avec d'autres associations ovilleises dans le cadre du calendrier sportif de la Ville », précise Hubert Lemasson. L'OMS est notamment chef de file du Téléthon de Houilles, ainsi que de Sports en fête et du Mérite sportif ovilleois avec le Comité des sports, et partenaire de nombreuses autres manifestations : Tour de Houilles, Balade sportive ovilleoise, Grand Prix du Cyclo Carrillons Ovilleois (CCO), Corrida pédestre internationale... ■

S. J.

Retrouvez, à partir du 15 juin, le guide des clubs 2020/2021 de l'OMS de Houilles, en téléchargement uniquement sur [oms-houilles.fr](http://oms-houilles.fr). Aucune distribution dans les boîtes aux lettres n'est pour le moment prévue.



Chaque année présent au Forum des associations, l'Office municipal des sports regroupe près de 9 500 sportifs à travers 31 pratiques sportives.

## TRIATHLON

DES ATHLÈTES OVILLOIS  
À LA VOLONTÉ DE FER

La section triathlon des Sports olympiques de Houilles propose tout au long de l'année différents entraînements adaptés à tous les niveaux.

Depuis 1986, date de sa fondation, le club de triathlon de Houilles s'évertue à faire briller ses couleurs. Rattachée aux Sports olympiques de Houilles (SOH), sa section compte aujourd'hui 72 triathlètes, filles et garçons, âgés de 18 à 68 ans. Tous sont de fervents pratiquants et compétiteurs de cette discipline d'endurance des plus exigeantes enchaînant trois épreuves : natation, cyclisme et course à pied\*. « En 2018, un triathlète du club s'est qualifié pour le mythique Ironman de Hawaï et, l'an dernier, trois triathlètes ovilleois ont participé au championnat du monde de half Ironman à Nice et se sont classés parmi les trois premiers de leur catégorie », souligne Jacques Prigent, l'un des membres fondateurs et responsables de la section. « Toutefois, l'esprit du club reste convivial, et chacun peut

pratiquer ce sport à son niveau. Ce qui n'empêche pas la performance et le dépassement de soi, deux fondamentaux des triathlètes », poursuit Jacques Prigent.

S'entraînant tout au long de l'année à la piscine de Houilles et au stade Robert-Barran, les triathlètes ovilleois visaient cette année, avant la crise sanitaire liée au Covid-19, le Tours'nman, initialement prévu le 14 juin, à Tours. Pas moins de 30 Ovilleois auraient été en effet alignés au départ de ce triathlon appelé aussi « Défi des rois », et qui propose 1,9 km de natation, 90 km de vélo et 21,1 km de course à pied. ■

S. J.

\* Le triathlon se décline selon deux formats : l'épreuve standard (1 500 m de natation, 40 km de vélo et 10 km de course à pied) et sa version « XXL », l'Ironman (3,8 km de natation, 180 km de course cycliste et un marathon).

## HANDBALL

LE CLUB HVC-HB,  
UN LABEL FAMILIAL EN OR

Solidarité, partage et ambition... Grâce aux savoir-faire et à l'investissement des bénévoles, le Houilles-Vésinet-Carrières-sur-Seine Handball (HVC-HB) est devenu une véritable référence à l'échelle du département. La Fédération française de handball (FFH) lui a d'ailleurs décerné cette année le « label or école de handball » pour son encadrement de qualité et sa volonté de proposer aux jeunes joueurs un cadre éducatif épanouissant. Entre séances d'essai, stages de perfectionnement, entraînement à l'année, baby hand..., le club ne cesse d'agrandir sa famille. Rattaché à la ligue Île-de-France de handball et dépendant de la FFH, le club compte aujourd'hui plus de 450 licenciés. Les joueurs, dont la plupart habitent à Houilles et dans ses environs, se répartissent sur

22 équipes. « Nous sommes aussi l'un des rares clubs à garantir une parité hommes-femmes dans les effectifs, et c'est pourquoi nous recrutons continuellement de nouvelles joueuses », précise Youcef Alem, secrétaire général de la structure.

Côté résultats, le club n'est pas en reste : « L'équipe senior masculine accède au championnat de France de Nationale 3, c'est une première pour notre club ! », annonce fièrement le président du club, Marc Guerlin.

Que de chemin parcouru lorsque, en 1979, le club ne comptait que 31 licenciés.

« Ce n'est que le début d'une nouvelle aventure sportive et humaine qui doit nous pousser toujours plus haut, sans jamais oublier nos valeurs humaines de partage et de convivialité ! » ■

N. B.



L'équipe masculine 1 du club HVC-HB est montée cette année en Nationale 3.

# RÉOUVERTURE DU MARCHÉ DE HOUILLES



Depuis le samedi 23 mai, le marché a rouvert ses portes sous la halle. Les Ovillois ont pu ainsi à nouveau s'approvisionner en produits frais, une offre qui vient en complément de celle déjà proposée par les commerces ovillois. Afin de garantir la plus grande sécurité des échanges et des déplacements, un dispositif spécifique a été mis en place conformément aux règles sanitaires, dans le respect des gestes de protection.

> Accès prioritaire : personnes

à mobilité réduite, personnes en situation de handicap, femmes enceintes.

> Gestes de protection : port d'une protection sur le visage obligatoire (masque, foulard...). Une signalétique et un marquage indiquent les sens de circulation et la distanciation physique à respecter.

> Achats : seuls les commerçants peuvent toucher les denrées alimentaires dans le strict respect des consignes d'hygiène. Le paiement sans contact est encouragé ; les claviers de paiement, les caisses et les plans de travail sont régulièrement désinfectés.

> Prévention : des agents de la police municipale veillent à la régulation des flux de clients et au respect des mesures d'hygiène.

> Extension : le marché non-alimentaire est installé rue Carnot jusqu'à la place du 14-Juillet.

Les mercredis, de 7h30 à 12h30 ; les samedis, de 7h à 13h30.

Entrée unique : rue Gambetta ; sortie unique : avenue Carnot.



## DES CÉRÉMONIES INÉDITES POUR LES COMMÉMORATIONS DE MAI



Afin de célébrer la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, Michel Féron, président de l'amicale des anciens combattants, et Alexandre Joly, maire de Houilles, ont déposé symboliquement une gerbe au pied du monument aux morts.

Malgré la crise sanitaire, la municipalité a tenu à commémorer deux événements qui se sont déroulés en comité très restreint, sans public, et dans le respect des règles sanitaires : la victoire du 8 mai 1945 ainsi que la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Une gerbe a ainsi été déposée au pied du monument aux morts dans le parc Charles-de-Gaulle, le vendredi 8 mai, à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la cessation des combats de la Seconde Guerre mondiale. Un geste qui rend hommage aux résistants, aux combattants et aux victimes des camps de concentration et d'extermination. Le dimanche 10 mai, c'est une gerbe qui a été déposée au pied du buste de Victor Schœlcher, symbolisant le respect de la dignité humaine et la reconnaissance par la France de la traite négrière et de l'esclavage comme crimes contre l'humanité. À travers ces cérémonies annuelles, la Ville souhaite rappeler son attachement au devoir de mémoire et continuer à partager les valeurs de citoyenneté, de solidarité et de paix.

N. B.



Guillaume Hugot, conseiller municipal, et Alexandre Joly, maire de Houilles, ont déposé, le 10 mai dernier, une gerbe au pied du buste de Victor Schœlcher, à l'occasion de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

### CARNET

#### Naissance

##### Mars

Théa Sleiman.

##### Avril

Lucas Bourillon,  
Hevan Ferreira,  
Ava Gutierrez,  
Rozenn Le Mauff,  
Hiba Lachhab ben  
Abdesslem,  
Kate Oltzen.

#### Décès

##### Avril

Solange Becht née Lefevre,  
Raymond Bézard,  
Gilberte Blier née Rohel,  
Chloé Bongondo,  
Koffi Bolou,  
Jeanne Borho née Authier,  
Américo Do Nascimento,  
André David,  
Serge Guyot,

#### Bernard Leblanc,

Jean Martinez,  
Antonios Makhoul,  
Annette Massicard  
née Garcia Alcaraz,  
Tungu Nsau,  
Adelia Paris née Das Neves Lopes,  
Yvette Pedadaud née Lecourtois,  
Françoise Pelliard née Salmon,  
Mohamed Rida,  
Cécile vo Van née Nguyễn-Thi.

Directeur de la publication : Alexandre Joly / Rédacteur en chef : Vincent Dubuc (vincent.dubuc@ville-houilles.fr) / Mise en page : Guillaume Lansac-Fatte / Photos : Caroline Fayaud-Zigurs, Benoît Moyen / Correcteur et secrétaire de rédaction : Olivier Chauche / Ont collaboré : Nadia Bijarch, Sophie Jobez / Tirage : 16 000 exemplaires / Impression : RAS / Distribution : Champar / ISSN : 0183-0880 / Mairie de Houilles : 16, rue Gambetta, CS 80330 78800 Houilles / Tél. : 01 30 86 32 15 / ville-houilles.fr

